



Schweizerisches Rotes Kreuz
Croix-Rouge suisse
Croce Rossa svizzera
Swiss Red Cross

Zentralsekretariat
 Secrétariat central
 Segretariato centrale
 National Headquarters

Postfach 2699, 3001 Bern
 Rainmattstrasse 10
 Telefon 031 66 71 11
 Telex 32419
 Postcheckkonto 30-877

Eidgenössisches Departement
 für auswärtige Angelegenheiten
 Abteilung für humanitäre Hilfe
 Eigerstrasse 71

3003 B e r n

Ihre Zeichen
 Vos références

Unsere Zeichen
 Nos références

53.014
 tw/rh

Bern,
 Berne,

11. September 1979

Staatsapotheke KOMOREN
 Ueberfall auf Herrn Lorenz
 vom 28. Juli 1979

an	LV	ZY				d/a
Datum	14.9	17.9.				19.9.
Visa	✓	✓				17
EDA		14.09.79				-9
Ref.		o. 222 Com.				

Herr Vizedirektor,

Wir beziehen uns auf den seinerzeitigen telefonischen Kontakt zwischen unserem Mitarbeiter, Herr A. Weber, und Ihrem Herr Lauper betreffend einen bewaffneten Ueberfall auf unsern Apotheker-Delegierten auf den Komoren, Herrn Raymond Lorenz, vom 28. Juli dieses Jahres.

Nach rund dreiwöchiger Arbeitsunfähigkeit leidet Herr Lorenz noch immer an Sehstörungen am linken Auge. Er wird sich demnächst nach Nairobi begeben, um sich untersuchen und eventuell behandeln zu lassen.

Beiliegend übermitteln wir Ihnen Kopien unserer gesamten offiziellen Korrespondenz in diesem Zusammenhang, und zwar

- ein Telegramm von Herrn Lorenz vom 30/7/79;
- unser Telegramm an den Aussenminister der Komoren vom 31/7/79;
- das Antworttelegramm des Komorianischen Aussenministers vom 4/8/79;
- Briefe vom 30/7/79 und 9/8/79, welche Herr Lorenz an den komorianischen Aussenminister richtete;
- die Antwort des Aussenministers an Herrn Lorenz vom 4/8/79.

Wie Sie aus der erwähnten Korrespondenz entnehmen können, stellt die komorianische Regierung die Version Herrn Lorenz' in Frage, um sich bestmöglich abzudecken.

.../...

Dodis





**Schweizerisches Rotes Kreuz
Croix-Rouge suisse
Croce Rossa svizzera
Swiss Red Cross**

- 2 -

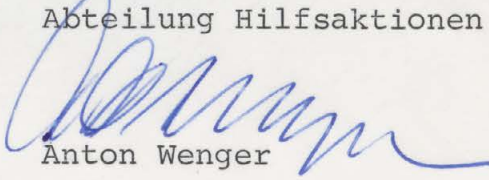
Es besteht für uns kein Grund, den von Herrn Lorenz geschilderte Ablauf dieses Vorfalles zu bezweifeln, müssen aber anerkennen, dass sich Herr Lorenz durch die Verteilung von Kopien seines Schreibens vom 30/8/79 an den Aussenminister an alle in Moroni vertretenen diplomatischen Missionen und internationalen Organisationen ins Unrecht gesetzt hat.

Wir werden versuchen, diese Angelegenheit anlässlich eines für die zweite Oktoberhälfte vorgesehenen Projektbesuches "à l'amiable" beizulegen.

Dies zu Ihrer vorläufigen Orientierung.

Mit freundlichen Grüßen

SCHWEIZERISCHES ROTES KREUZ
Abteilung Hilfsaktionen


Anton Wenger

Beilagen erwähnt

moroni Le 30 juillet 1979

telex 32419
crsbech

unbekannter soldner oder prasidents wachter hat mich samstag
um 4 uhr morgens in meinem haus uberfallen .
mit einer pistole in der linken hand befahl er mir die haustur
zu offnen . um nicht erschossen zu werden habe ich ihm geoffnet
er hat mich geschlagen und verwundet im gesicht (nahtwunde)
plaine deposee a la surete je vais envoyer une lettre a plusieurs
ministeres car acte inadmissible copie et certificat medical
vous seront envoyees
une protestation officielle et une a enquete devraient
etre demande par crs car il y a en violation de domicile, menace
d'arme et coups et blessures rapport juillet deja parti j 'attends
reponse rapidement
r. Lorenz

⊕
32419 crsbe ch
211 public ko

9255

attn
monsieur le ministre
des affaires etrangeres
de la republique islamique
des comores
moroni

berne, 31/7/79

La croix-rouge suisse deplore vivement l'agression armee, avec coups et blessures, dont a ete victime son delegue-pharmacien en republique des comores, m. raymond lorenz, le 28 juillet 1979 a son domicile a moroni.

profondement preoccupee par l'incident precite, la croix-rouge suisse prie instamment les autorites comoriennes d'ouvrir une enquete et de prendre toutes les mesures susceptibles de garantir la securite personnelle de m. lorenz et d'eviter a tout prix la repetition d'incidents similaires.

la croix-rouge suisse tient a rappeler que m. lorenz est affecte a la pharmacie centrale d'approvisionnement de la republique des comores en vertu du contrat de cooperation du 7/11/79 entre votre ministere et notre societe.

vous remercions par avance votre prise de position.
haute consideration

croix-rouge suisse
le president prof. haug

219 maerfic ko
⊕
32419 crsbe ch

9281

morni, Le 4 aout 1979

telex : 32419 :crs be ch
- berne -

professeur haug
croix rouge suisse

avons reçu votre telegramme du 31/7/79 stop regrettons
nfiniment incident survenu votre delegue pharmacien mr raymond
lorenz stop cependant une enquete judiciaire est ouverte et atten
dons ses conclusions stop mr lorenz est parfaitement en securite
et qu'il n'a pas ete victime d'une agression armee selon les
informations que nous avons recues de source digne de foi stop
neanmoins, il serait souhaitable que votre delegue pharamacien
mr lorenz puisse selectionner ses frequentations car il est des
milieux qu'un represenatant d'un organisme prestigieux comme
la croix rouge suisse ne doit pas frequenter stop vous remercions
de votre comprehension stop et fin

ministere des affaires etrangeres et de la cooperation

morni - comores

transmis a qwmqt 12.15 locale

219 maerfic ko
⊕
32419 crsbe ch

Schweizerisches Rotes Kreuz
Croix-Rouge Suisse
Croce Rossa Svizzera
Swiss Red Cross

MORONI, LE 30 JUILLET 1979

RAYMOND LORENZ
DELEGUE DE LA CROIX-ROUGE
PHARMACIEN-DIRECTEUR
PHARMACIE CENTRALE D'APPROVISIONNEMENT
MORONI

à Monsieur LE MINISTRE
DES AFFAIRES EXTERIEURES
MORONI

Objet : INCIDENT D'UNE GRAVITE EXTREME
AVEC VIOLATION DE DOMICILE D'UN
ORGANISME INTERNATIONAL SOUS
MENACE D'UNE ARME A FEU SUIVI
DE COUPS ET BLESSURES PORTES AU
DELEGUE DE LA CROIX-ROUGE.

Monsieur le Ministre,

Je m'adresse très respectueusement à vous pour vous expliquer un problème qui m'a profondément blessé. En tant que représentant d'un organisme international de la Croix-Rouge, je dénonce les faits suivants inadmissibles et révoltants qui mettent la vie de n'importe quel représentant ou coopérant en danger tant que de tels individus se trouvent en liberté avec une arme à feu.

LES FAITS

J'ai passé ma soirée du vendredi 27 chez des coopérants belges jusqu'à 1h30 puis je suis rentré directement à mon domicile (l'ancien restaurant Maharadjah).

Vers 3 heures du matin, une fille malgache bien connue au Coelacanthé et se prénommant Linda et qui n'est pas mariée est venue de son plein gré chez moi et m'a demandé de pouvoir entrer ; je lui ai ouvert vu que je la connaissais.

Vers 4 heures du matin, un Garde Présidentiel, se souvant Marquès, qui venait d'arriver par le vol Air France, et accompagné d'un Comorien et d'une Comorienne s'est introduit dans l'enceinte de mon domicile puis a frappé à ma porte en faisant du scandale comme je ne répondais pas. En fin de compte, je me suis rendu comme toujours, dans mes toilettes d'où, je puis voir qui se trouve devant ma porte : j'y ai vu les 3 personnes que je ne connaissais pas du tout.

Le G.P. était en tenue civile bleue (costume) : il avait plutôt l'air énervé et m'a demandé sur un ton menaçant, si une certaine Linda se trouvait chez moi. Comme je ne voyais pas pourquoi je devais répondre à cet inconnu je ne lui ai rien dit puis il m'a ordonné de lui ouvrir la porte. Je lui ai répondu que je ne trouvais à mon domicile privé et que je n'étais pas censé ouvrir ma porte à tous les intrus d'autant plus s'ils sont menaçants.

.../...

Schweizerisches Rotes Kreuz
Croix-Rouge Suisse
Croce Rossa Svizzera
Swiss Red Cross

C'est à la suite de cela que ce type a sorti son arme à feu, qui se trouvait sous son veston côté gauche, et l'a pointé sur moi en m'enjoignant l'ordre exprès de lui ouvrir avant qu'il ne s'en serve.

Sous cette menace plus qu'évidente j'ai dû lui ouvrir la porte que jamais je n'aurais ouverte à un tel individu. Je ne suis pas un martyr : j'ai préféré ouvrir que de me faire descendre par cet incennu qui à l'air de se servir de son arme comme d'un jouet.

Lorsqu' ce Marquès a aperçu la fille dans mon salon, il s'est rué sur moi. Je me suis retrouvé par terre où il m'a porté de coups de poings et de pieds, en m'injuriant outrageusement. J'ai uniquement essayé de me protéger, je n'ai nullement riposté tout comme je ne l'avais absolument pas provoqué, en tant que représentant de la Croix-Rouge et de la Suisse, je suis pacifique. Au bout d'un quart d'heure, me trouvant toujours au sol et en sang, il est parti en préférant encore des menaces de mort et en embarquant la fille et les 2 Comoriens, qui attendaient devant la porte, dans sa Méhari qui avait encore les phares allumés.

Decce qui vient de m'arriver je suis profondément révolté et choqué, tout comme les coopérants auxquels j'en ai parlé.

De tels abus ne peuvent pas arriver et doivent être sévèrement punis.

Mes supérieurs en Suisse ont été avisés et selon leurs décisions on verra si des suites au niveau international sont à donner. On ne peut laisser se promener librement un tel danger public avec un révolver. Les représentants des organismes internationaux et les coopérants sont censés se trouver sous la protection de l'Etat qui les accueille car nous sommes ici pour travailler et pas pour risquer notre vie. Avec ce qui vient de m'arriver et qui pourrait arriver à quiconque tant que tels individus se trouvent sur la voie publique. Je pense que l'on se trouve dans des conditions d'insécurité extrêmes.

Une plainte pénale et civile a été déposée.

En attendant que les sanctions qui s'imposent soient prises.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments, d'homme profondément blessé.

LE DELEGUE DE LA CROIX-ROUGE

RAYMOND LORENZ

REPUBLIQUE FEDERALE ISLAMIQUE
DES COMORES
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

Moroni, le 4 Août 1979

LE MINISTRE

N° 654 /MAE/M

f)

Monsieur LORENZ RAYMOND
DELEGUE DE LA CROIX ROUGE SUISSE

= MO RO NI =

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 30 juillet 1979. Je regrette infiniment l'incident qui vient de se produire.

Des informations que j'ai reçues, des responsables de la Garde Présidentielle dont relève l'agent qui s'est opposé à vous, il ressort que jamais aucune menace d'arme n'a été avancée. (.)

Néanmoins, une enquête judiciaire est ouverte et j'attends ses conclusions.

En attendant, j'apprécierais hautement si, à l'avenir, vous pouviez mieux choisir vos fréquentations car il est des milieux qu'un Représentant d'un Organisme prestigieux comme le vôtre ne peut pas se permettre de fréquenter.

Je dois ajouter que j'ai du mal à comprendre les raisons qui vous ont amené à distribuer des copies de votre requête (destinée à mon Ministère) à toutes les missions diplomatiques accréditées à Moroni et aux Organismes Internationaux basés dans cette capitale.

.../...

De tels agissements dénotent une certaine méconnaissance des usages administratifs et diplomatiques.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



ALI MROUDJAE.

Schweizerisches Rotes Kreuz
 Croix-Rouge Suisse
 Croce Rossa Svizzera
 Swiss Red Cross

RAYMOND LORENZ
 DELEGUE DE LA CROIX-ROUGE
 PHARMACIEN-DIRECTEUR
 PHARMACIE CENTRALE D'APPROVISIONNEMENT

Moroni, le 9 Août 1979

A

Monsieur le Ministre des
 Affaires Extérieures

MORONI
 =====

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre missive.
 Je suis très étonné et consterné de voir que l'on
 situe l'affaire à un niveau qui n'a absolument rien à voir
 avec l'acte scandaleux et inadmissible dont j'ai été la
 victime et que l'on dévie l'objet principal de ma plainte.

J'ai donc préféré transmettre votre lettre à la
 Croix-Rouge Suisse pour réponse officielle.

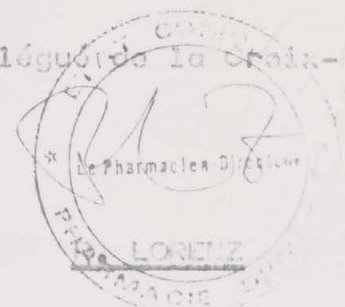
Dorénavant, je laisserai à mon organisme le soin
 de traiter cette affaire avec vous, Monsieur le Ministre.

Je vous rappelle uniquement que je suis la victime
 de cette agression armée et non " opposition ", suivie de
 coups et blessures ; que l'agresseur continue à se promener
 impudiquement et qu'aucune mesure de sécurité, demandée par la
 Croix-Rouge Suisse, n'a été prise. Me sentant en danger,
 c'est la raison pour laquelle j'ai averti les autres organisa-
 tions accréditées à Moroni ; le fait qu'ils sachent ce qui
 m'arrivait, m'apportait un peu de sécurité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
 de mes sentiments attristés.

Copie conforme à la
 Croix-Rouge

Le Délégué de la Croix-Rouge





Schweizerisches Rotes Kreuz
Croix-Rouge suisse
Croce Rossa svizzera
Swiss Red Cross

Zentralsekretariat
Secrétariat central
Segretariato centrale
National Headquarters

Postfach 2699, 3001 Bern
Rainmattstrasse 10
Telefon 031 66 71 11
Telex 32419
Postcheckkonto 30-877

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
Attn Monsieur Ali Mroudjaé
Ministre des Affaires Etrangères

M o r o n i

COMORES

Ihre Zeichen
Nos références

Unsere Zeichen 53.014
Nos références tw/rh

Bern,
Berne,

le 11 septembre 1979

Incident du 28/7/79, dont
a été victime notre pharmacien,
Monsieur Raymond Lorenz

an	LV						a/a
Datum	14.9						
Visa							
EDA		14.09.79		-9			
Ref.		o. 222 Com.					

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de nous référer à l'agression perpétrée le 28/7/79 contre notre délégué-pharmacien auprès de votre Pharmacie Centrale d'approvisionnement, M.R. Lorenz, laquelle a fait l'objet de notre télex du 31 juillet 1979 et vous remercions de votre réponse télégraphique du 4 août 1979.

Nous vous savons gré d'avoir fait ouvrir une enquête, dont vous voudrez bien nous communiquer les résultats.

Par ailleurs, M. Lorenz nous a transmis copie de son échange de correspondance avec vous des 31/7, 4/8 (votre réponse) et 9/8/79 concernant le même sujet. Si, sur la base de la correspondance précitée, force nous est de constater que notre délégué-pharmacien a failli aux usages qui ont cours dans ce domaine en transmettant à toutes les missions diplomatiques et organisations internationales représentées à Moroni copie de la requête qu'il vous avait adressée - ce dont nous vous prions de l'excuser - nous restons préoccupés par ce qui lui est arrivé le 28/7/1979.

Il nous tient à coeur de discuter et de régler ce problème avec les Autorités comoriennes à l'occasion d'une visite de projet que doit effectuer à Moroni notre collaborateur, M. Antoine Weber, vers la fin octobre de cette année. Nous vous saurions gré de nous faire savoir si, lors de sa visite, il vous sera possible d'accorder une audience à notre représentant.

.../...



Schweizerisches Rotes Kreuz
Croix-Rouge suisse
Croce Rossa svizzera
Swiss Red Cross

- 2 -

En vous remerciant par avance de votre réponse et des résultats de l'enquête judiciaire effectuée sur l'incident du 28/7/79, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération.

CROIX-ROUGE SUISSE

Le Secrétaire Général

Le Directeur du
Service des Secours

Dr Hans Schindler

Anton Wenger

bc: - M. Raymond Lorenz
- Eidgenössisches Departement
für auswärtige Angelegenheiten